

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 9 septembre.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel
SEGUIER Christian -ALQUIER Jérémy - BERNARD- BERMOND
Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - DURAND
Julie - KESZNER Patricia - GIL COSTA Francisco- FABRE Claude -
CATHALA-SUC Nicole - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine -
ANTHONY DURAND

Ont donné pouvoir : Françoise CANOVAS à Nicole GIMENO
Delphine BERMOND BERNARD à Jérôme CROS
Magali NEGRE à Nicole CATHALA-SUC

Absent : /

Secrétaire de séance : Christian SEGUIER

**OBJET : INDEMNITE DE FONCTION POUR UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
DELEGUE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée son souhait de nommer un nouveau conseiller municipal délégué aux Espaces Verts, Voirie et Cimetière.
Compte tenu du maintien de l'indice des indemnités des élus au 1^{er} juillet, l'enveloppe globale prévue au budget est donc maintenue.

Le conseil Municipal, après délibération,

décide d'allouer à l'unanimité une indemnité à Mr Claude FABRE, conseiller municipal, délégué aux Espaces Verts, à la Voirie et au Cimetière .

Et ce au taux de 3.88% de l'indice brut maximal de référence.

A cette indemnité s'ajoute une majoration de 15% pour ancien chef-lieu de canton.

Cette nomination sera entérinée par un arrêté municipal.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 15 septembre 2022

Le Maire
Alexis MOURET

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 16 septembre 2022

